



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2020-13

Objet : Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2020

Conseillers en exercice	29	Pour	18
Conseillers présents	29	Contre	0
Quorum	15		
Conseillers représentés	0		
Suffrages exprimés	18		

L'an 2020, le 5 juin à 19h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis à la salle de la Fontaine à Tresses, sous la présidence de Christian SOUBIE

Date de convocation 29/V/2020
Date d'affichage 29/V/2020

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Hélène LABBE**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCACHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Nathalie MAVIEL FABER	Sallebœuf	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf	X	
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Hélène LABBE	Pompignac	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac	X	

Affiché, le

10 JUIN 2020

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EN DATE DU 25 FEVRIER 2020**

L'an 2020, le 25 février à 20h, les membres du Conseil communautaire de la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Bonnetan sous la présidence de Jean-Pierre SOUBIE. Il est procédé à l'appel et constaté :

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry AGERT	Bonnetan	X	
Maryse AUBIN	Salleboeuf	X	
Marc AVINEN	Salleboeuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux	X	
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire		Florence ALLAIS
Françoise IMMER	Pompignac		
Sylvie LEOMET	Carignan de Bordeaux		Marc GIZARD
Florent LODDO	Pompignac		
Denis LOPEZ	Pompignac		
Francis MASSE	Pompignac	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux		Philippe CASENAVE
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Salleboeuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance. Le Président rappelle qu'il s'agit du dernier conseil communautaire de la mandature.

Le Président remercie le maire de Bonnetan d'accueillir le conseil communautaire dans sa commune. Il indique que le choix de cette commune n'est pas totalement un hasard. En effet, il s'agit de la seule commune des Coteaux bordelais où aucune liste ne se présente face au maire sortant ! Le Président rappelle qu'il a déjà connu ce type de situation et qu'au final l'absence de bataille avait créé l'ennui. Le Président souligne qu'il est essentiel d'avoir une opposition même si parfois les joutes peuvent être vives sur le terrain démocratique.

Le conseil communautaire désigne Alain Bargue en tant que secrétaire de séance.

Alain Bargue remercie le Président pour le travail réalisé pendant ces 6 années. Ainsi que l'ensemble des conseillers communautaires.

Le Président remercie le travail des fonctionnaires de l'Etat de grande valeur. Il regrette que cela ne soit pas assez reconnu.

Ordre du jour :

<p>1. Délibération portant adoption du compte de gestion 2019 du budget général</p> <p>Le Président remercie M. Rolland Paties de son travail d'accompagnement de la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais ». Il le remercie de sa présence constante à ses côtés. Il regrette que le travail de qualité des fonctionnaires ne soit pas assez valorisé.</p> <p>Il l'invite à présenter le compte de gestion et la situation financière de la Communauté de communes.</p> <p>Rolland Paties commente un diaporama. Il précise que le compte de gestion complète le compte administratif en apportant des précisions à partir des mêmes données.</p> <p>Rolland Paties présente plusieurs indicateurs qui montrent tous une gestion saine de la Communauté de communes dont les ratios sont systématiquement plus favorables que les ratios régionaux et nationaux.</p> <p>Il en va ainsi de la capacité d'autofinancement sensiblement au-dessus des moyens et qui permet à la Communauté de communes de faire facilement face à la couverture du capital de dette.</p> <p>Il note également que la Communauté de communes peut facilement faire face à ses dépenses difficilement compressibles</p> <p>Rolland Paties note que la Communauté de communes a connu en 2019 une hausse sensible de son endettement en procédant à l'acquisition du Domaine de la Fraysse. Toutefois son encours de dette reste inférieur à la moyenne régionale et à la moyenne nationale.</p> <p>Il rappelle que le fond de roulement de la Communauté de communes représente 163 jours de charges réelles. Cela signifie que la Communauté de communes n'a pas connu de difficultés de trésorerie sur l'exercice.</p> <p>Rolland Paties indique être disponible pour répondre à toutes les questions.</p> <p>Rolland Paties indique que c'est la dernière fois qu'il fait cet exercice. L'an prochain la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » sera rattachée à un autre centre : Castres – Gironde qui aura en charge de très nombreuses collectivités.</p> <p>Le Président remercie M. Rolland Paties et invite les conseillers communautaires à prendre part aux débats.</p> <p>Marc Avinen apprécie la clarté de l'exposé.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver la présente délibération.</p>	N° 2020-01
<p>2. Délibération portant adoption du compte administratif 2019 du budget général</p> <p>Le Président rappelle qu'il ne peut présider les débats relatifs au compte administratif, ni participer au vote. Le Conseil communautaire désigne Bernard Cros, 1^{er} Vice-président pour assurer la présidence du débat.</p> <p>Le Président tient à remercier le travail accompli par les services de la Communauté durant l'ensemble de ses mandats. Il se félicite à nouveau de l'excellence des relations entre les équipes de la Trésorerie et celles de la Communauté de communes.</p> <p>Christian Soubie, animateur de la commission des finances et de la mutualisation, est invité à présenter le compte administratif 2019.</p> <p>Christian Soubie indique que la section de fonctionnement fait ressortir un excédent de clôture de 2 024 420.65 € auquel s'ajoute l'excédent de n-1 de 100 000 €. Le résultat cumulé de cette section, donne un résultat de clôture excédentaire de 2 124 420.65 €.</p> <p>Christian Soubie précise que la section d'investissement fait ressortir un déficit de 16 535.86 € auquel s'ajoute le</p>	N° 2020-02

déficit n-1 de 64 335.54 €. Le résultat cumulé de cette section, donne un résultat de clôture déficitaire de 80 871.40 €.

Il indique que les restes à réaliser s'élèvent en dépenses à 862 139.69 € et en recettes à 408 142.99 € puis présente les données « hors opérations »

Christian Soubie présente la synthèse du compte administratif 2019 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		100 000,00 €	64 335,54 €		64 335,54 €	100 000,00 €
Opération exercices	7 154 484,53 €	9 178 905,18 €	3 471 791,78 €	3 455 255,92 €	10 626 276,31 €	12 634 161,10 €
Total	7 154 484,53 €	9 278 905,18 €	3 536 127,32 €	3 455 255,92 €	10 690 611,85 €	12 734 161,10 €
Résultat de clôture		2 124 420,65 €	80 871,40 €			2 049 549,25 €

Christian Soubie souligne la concordance des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion que les conseillers communautaires viennent d'approuver à l'unanimité.

Jean-Pierre Soubie quitte la salle. Bernard Cros remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à prendre part aux débats.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver la présente délibération (abstention de Axelle Balguerie)

Jean-Pierre Soubie reprend place.

3. Délibération portant vote des taux des impôts 2020

N° 2020-03

Le Président invite Christian Soubie, animateur de la commission des finances et de la mutualisation, à présenter le projet de délibération.

Christian Soubie indique que le budget 2020 a été construit en prévoyant de maintenir, à nouveau, les taux d'impôts inchangés.

Christian Soubie présente les taux pour 2020 :

- CFE : 25.76%
- TH : 8.1%
- TFB : 0.8%
- TFNB : 2.46%
- TASCOTM : Coefficient multiplicateur de 1.2

Christian Soubie précise que les taux de TEOM 2020 devront être votés avant le 30 avril 2020.

Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à prendre part aux débats.

Marc Gizard pressent que l'évolution des coûts de la collecte et du traitement des OM par le SEMOCTOM sera probablement sensible. Elle devrait être d'environ 5%

Alain Bargue met en avant 3 éléments : les effets prolongés de la réorganisation suite à l'incendie à Saint-Léon, la baisse des tarifs des rachats des matières résiduelles et le déséquilibre entre la Métropole et les syndicats périphériques générés par la nouvelle négociation entre la métropole et le délégataire.

De plus, le Président rappelle que les exigences fortes et bienvenues en matière d'environnement ont naturellement un coût qui se reporte ensuite sur le contribuable.

Le Président indique que la déchèterie de Tresses va être agrandie. Alain Bargue précise que le SEMOCTOM a enfin pu acheter un terrain pour réaliser une plateforme pour les déchets verts. Alain Bargue remercie le Président pour son accompagnement sur ce dossier complexe et rappelle que le Président avait bloqué la vente des terrains tant qu'il n'y avait pas de garantie sur une rétrocession d'une partie au SEMOCTOM.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver la présente délibération.

<p>4. Délibération portant présentation du rapport d'activités 2019 de la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais »</p> <p>Le Président rappelle qu'il doit adresser chaque année un rapport d'activités aux maires. Il précise que ce rapport est accompagné du compte administratif. Le Président souligne que ce rapport permet à chaque maire d'organiser en conseil municipal un débat sur les actions de la Communauté de communes.</p> <p>Le Président invite les conseillers communautaires à prendre part aux débats et à solliciter les animateurs de commission.</p> <p>Le conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport d'activités.</p>	N° 2020-04
<p>5. Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019</p> <p>Le Président invite les conseillers communautaires à s'exprimer sur le procès-verbal présenté. Axelle Balguerie estime que la diversité des débats n'a pas été intégralement retranscrite. Elle rappelle qu'elle avait indiqué en fin de conseil communautaire qu'elle manifestait sa désapprobation quant aux propos désobligeants tenus par le Président lors de cette séance.</p> <p>Le Président soumet au vote du conseil communautaire le procès-verbal présenté. Le procès-verbal est approuvé à la majorité absolue des suffrages exprimés.</p> <p>Contre : Axelle Balguerie, Véronique Zoghbi et Florence Allais (avec procuration de Alexandre Guimberteau) Abstention : Patrick Bonnier, Frédéric Couso et Philippe Casenave (avec procuration de Frank Monteil)</p>	N° 2020-05
<p>6. Liste des décisions du Président de décembre à février 2020</p> <p>Le Président présente la liste des décisions adoptées dans le cadre de ses délégations. Le Conseil communautaire en prend acte.</p>	N° 2020-06

La séance est levée à 20h45

N° 2020-13

Objet : Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales

Rapport de synthèse :

Le conseil communautaire doit procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

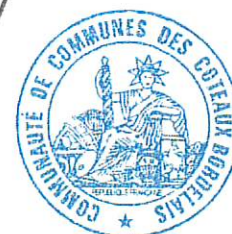
L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion. Les membres du Conseil communautaire ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions) le procès-verbal de la séance du 25 février 2020 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 8 juin 2020



Le Président

Christian SOUBIE

Pour extrait conforme